

Objet: Infos Psy-EN - classe exceptionnelle - annexe de Limoux - mutations intra

SNES-FSU

Enclos de Lys, B
585 rue de l'Aiguelongue
34090 MONTPELLIER
Tél. : 04.67.54.10.70
s3mon@sn.es.edu



SNUIPP-FSU

snu11@snuipp.fr
snu30@snuipp.fr
snu34@snuipp.fr
snu48@snuipp.fr
snu66@snuipp.fr

À l'attention des collègues Psy-EN de l'académie de Montpellier, des collègues PE détenteurs du DEPS
Si vous avez des difficultés pour visualiser ce message, [consultez la version pdf.](#)

INFOS PSY-EN

Dans ce bulletin d'infos :

- classe exceptionnelle : déclaration et compte-rendu de la CAPA du 20 mars
- annexe de Limoux : le double jeu de l'administration
- mouvement des PsyEN

CLASSE EXCEPTIONNELLE DES PSY-EN

La CAPA d'accès à la classe exceptionnelle des PsyEN s'est tenue le 20 mars.

À consulter : la [déclaration des élues SNUipp-FSU et SNES-FSU](#), ainsi qu'un [compte-rendu de la commission.](#)

ANNEXE DE LIMOUX: LE DOUBLE JEU DE L'ADMINISTRATION

L'ensemble des organisations syndicales se sont opposées à la fermeture de l'antenne de Limoux le 21 mars en CTA (Comité Technique Académique). Le projet est donc repoussé même s'il sera remis sur la table au CTA du 4 avril convoqué à nouveau suite à ce vote unanime contre.

Notre administration a nagé en eaux troubles, en présentant aux personnels des CIO de Carcassonne, Castelnaudary et Limoux mais aussi aux représentants des personnels en CTA un simple changement de rattachement de l'antenne de Limoux de Castelnaudary vers Carcassonne. Les discussions ont permis d'éclaircir la position de l'administration : fermeture de l'antenne de Limoux en maintenant des permanences dans les établissements scolaires. Quant au service rendu à la population, rien de bien clair et devant notre insistance, la Maison d'État a fini par être évoquée comme possibilité de maintenir une permanence. En considérant la perte de l'antenne de Limoux, l'avenir du CIO de Castelnaudary a été abordé, le rectorat s'est voulu rassurant (nécessité d'un CIO entre Carcassonne et Toulouse) mais sans réponse claire sur une possible fermeture à terme.

Nous restons très vigilants et nous continuerons, comme nous l'avons toujours fait, à défendre avant tout notre profession et nos services dans un positionnement clair et sans complaisance avec l'administration loin de toute logique stratégique.

MOUVEMENT DES PSYEN

- **PsyEN-EDO** : Pas de changement avec le mouvement intra académique des COPsy des années précédentes

Sur le site du SNES-FSU Montpellier : [toutes les informations sur le mouvement intra académique](#)

Vous pouvez consulter [la liste des postes répertoriés comme vacants par le rectorat](#) : cette liste n'est donc pas nécessairement exhaustive.

N'oubliez pas de nous retourner la [fiche de suivi de la FSU](#) avec la liste de vos vœux à s3mon@sn.es.edu ou à psyen.montpellier@fsu.fr

- **PsyEN-EDA** : Participation au nouveau mouvement intra académique des PsyEN-EDA

Le mouvement de mutation suit la circulaire 2nd degré mais les vœux portent sur des circonscriptions ou sur des départements.

Saisie des vœux « circonscriptions » : saisir dans un 1^{er} temps « établissement », puis « département », puis « commune » puis sélectionner enfin la circonscription voulue.

Saisie des vœux « DPT » : saisir le type d'établissement

Le rectorat, lors de la discussion sur le projet de circulaire n'avait rien présenté de précis sur le mouvement des PsyEN-EDA. Avait été évoquée néanmoins la nécessité que les vœux puissent porter sur les écoles et pas uniquement sur les circonscriptions.

Or, rien n'est prévu pour le rattachement à une école, voir pour une possibilité de mutation au sein de la circonscription.

Nous intervenons au rectorat sur cette question, n'hésitez pas à faire remonter vos inquiétudes au rectorat en nous mettant en copie.

Sur le site du SNES-FSU Montpellier : [toutes les informations sur le mouvement intra académique](#)

N'oubliez pas de nous retourner la [fiche de suivi de la FSU](#) avec la liste de vos vœux à s3mon@snes.edu ou à psyen.montpellier@fsu.fr

Vous pouvez consulter [la liste des postes répertoriés comme vacants par le rectorat](#) ; cette liste n'est donc pas nécessairement exhaustive. Par ailleurs, les postes libérés par les collègues qui muteraient ne le sont pas non plus.

Il ne faut donc pas hésiter à mettre des vœux de circonscription qui ne figurent pas dans la liste.

[Circonscriptions de l'Aude](#)

[Circonscriptions du Gard](#)

[Circonscriptions de l'Hérault](#)

[Circonscriptions de la Lozère](#)

[Circonscriptions des PO](#)

Nous demandons une audience à Madame La Rectrice pour obtenir la modification de la circulaire du mouvement intra-académique pour les psychologues de l'Éducation nationale du premier degré et, vu la contrainte des calendriers, un(e) participation « manuelle » pour les psychologues EDA.

Vous pouvez compter sur vos déléguées SNUipp-FSU pour batailler auprès de l'administration afin d'obtenir que chacun-e puisse demander en toute transparence des postes bien identifiés comme cela s'est toujours pratiqué dans le premier degré (secteurs avec un RAD dans une école) . Par ailleurs, nous vous fournirons, département par département, la liste des postes libres et susceptibles d'être vacants afin de vous permettre de faire correctement votre mouvement.

Nous vous tiendrons informé-es au fur et à mesure des avancées de ce dossier.

▪ **PE détachés dans le corps des PsyEN-EDA :**

Possibilité de choisir entre le mouvement intra académique des PsyEN-EDA et le mouvement départemental des PE mais la participation à ce dernier met fin au détachement dans le corps des PsyEN-EDA

▪ **PE détenteurs du DEPS (diplôme d'État de Psychologie Scolaire) :**

Possibilité de participer au mouvement des PsyEN-EDA à condition d'avoir demandé un détachement dans ce corps.

Procédure :

○ **Acte de candidature au corps des PsyEN-EDA**

La demande de détachement dite de catégorie A se fait à l'aide d'un acte de candidature publié au BO du 29 novembre 2017 :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/41/04/7/perso984_annexe2_856047.pdf

Acte de candidature à envoyer par mail à Mme Guiraud (magali.guiraud@ac-montpellier.fr) **avant le 30 mars 2018**

○ **Formulation des vœux**

Formulation de 5 vœux **avant le vendredi 22 juin 2018** correspondant aux postes demeurés vacants à l'issue du mouvement intra des PsyEN-EDA

Consultation des postes demeurés vacants sur « Accolad » dans la rubrique « Mouvement enseignants du 2nd degré, CPE et Psy-EN » à partir du 15 juin 2018

Attention : tout PE détaché qui obtiendrait un poste au mouvement intra des PsyEN-EDA puis qui demandera à réintégrer son corps d'origine sera réintégré dans son département d'origine de PE, et ce quelle que soit l'affectation détenue dans le corps des PsyEN-EDA.

Les élues SNUipp-FSU et SNES-FSU à la CAPA Psy-EN de l'académie de Montpellier

Nathalie MAUREL, Odile TOIGO, Hélène SAUVAGE, Marie-Françoise LEDOUX, Nathalie SANS, Ghislaine LEVY